

# CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 16 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Compte-tenu de l'épidémie du Coronavirus, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle des Fêtes. Séance accessible à un public restreint.

**Etaient Présents : M. Jean-Pierre FONDRILLE, M. Yvan LEROY, Mme Sonia LACAS, M. Jean-Paul LEJEUNE, Mme Carole LECONTE, Mme Chloé NAVARRO, M. David PERNIN, Mme Diane DECHELLE, M. Jean-Marie CAVÉ, Mme Hélène DESCARREGA, M. Olivier BRANLE, M. Jean-Philippe ROCHE, Mme Annie TRUVELOT, M. Michel CHENOUARD**

**Absente excusée : Mme Sylvie TURLURE a donné pouvoir à Mme Sonia LACAS**

Madame Sonia LACAS a été élue secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

## **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Sous la présidence de Monsieur Yvan LEROY, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal et le compte de gestion 2019 de la Trésorerie de GISORS qui s'établit ainsi :

### **Fonctionnement**

Dépenses : - 850 477.42 €  
Recettes : + 898 280.39 €  
Excédent de clôture : + 456 440.17 €

### **Investissement**

Dépenses : - 309 864.82 €  
Recettes : + 138 367.06 €  
Déficit de clôture : - 122 418.77 €  
Restes à réaliser : 174 601.40 €

Hors de la présence de Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE, Maire, le Conseil Municipal par 12 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre : approuve le compte administratif de la Commune et le compte de gestion 2019 remis par la Trésorerie de GISORS.

## **AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Le Conseil Municipal prend acte des résultats du compte administratif de l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'affecter au budget 2020, les résultats de l'année 2019 :  
- au compte 001 (dépenses) pour l'investissement : - 122 418.77 €  
- au compte 002 (recettes) pour le fonctionnement : + 456 440.17 €

## **VOTE DU TAUX D'IMPOSITION**

Compte-tenu de la délibération en date du 17/02/2020 approuvant le budget municipal 2020 sans modification des taux, Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de conserver les taux suivants à savoir :

Taxe d'habitation : 15.75 %

Taxe foncière (bâti) : 20.43 %

Taxe foncière (non bâti) : 34.12 %

## **PROPOSITION D'UNE LISTE POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque Commune une Commission Communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué. Dans les Communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. Une liste de 24 noms doit être proposée au Directeur Départemental des finances publiques.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider la liste présentée.

## **ÉLECTION D'UN MEMBRE COMPLÉMENTAIRE POUR LA COMMISSION APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire expose que le service légalité de la Préfecture nous demande d'ajouter un membre complémentaire à la Commission d'Appel d'offres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'élire Madame Sylvie TURLURE en membre complémentaire.

La nouvelle liste des membres de la Commission d'Appel d'Offres se présente comme suit :

- |                                        |                                         |
|----------------------------------------|-----------------------------------------|
| - Monsieur Yvan LEROY : titulaire      | - Madame Sonia LACAS : suppléante       |
| - Madame Hélène DESCARREGA : titulaire | - Madame Diane DECHELLE : suppléante    |
| - Madame Sylvie TURLURE : titulaire    | - Monsieur Michel CHENOUEAU : suppléant |

## **REPRÉSENTATION ADICO**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de nommer un suppléant pour l'association ADICO. Madame Carole LECONTE est proposée comme suppléante de Madame Chloé NAVARRO. Le Conseil, à l'unanimité, décide de valider cette nomination.

## **EMPLOI D'UN AGENT TECHNIQUE TEMPORAIRE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, l'embauche d'un agent technique temporaire pendant 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Compte-tenu des congés des agents titulaires et des différents travaux à effectuer, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire pour l'embauche d'un agent technique à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2020 et signer tout document par rapport à cette décision.

## **CONSTRUCTION D'UN OSSUAIRE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est impératif de construire rapidement un second ossuaire dans le cimetière communal.

Il propose un devis des Pompes Funèbres Berthelot de 791.67 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de valider le devis et autorise Monsieur le Maire à signer tout document correspondant.

La séance est levée à 21h40